



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT ADM-186-2

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, conformément à la Loi, que le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté le règlement ADM-186-2 lors de la séance ordinaire du 8 juillet dernier.

RÈGLEMENT ADM-186-2

Règlement modifiant le règlement ADM-186 et ADM-186-1 visant à ajouter les modalités de tarification pour les exposants et les participants aux journées horticoles.

Le règlement numéro ADM-186-2 est disponible pour consultation au bureau de la MRC ainsi que sur le site internet de la MRC <https://mrcjardinsdenapierville.ca/votre-mrc/politiques-et-reglements/>.

Donné à Saint-Michel, ce 16e jour du mois de juillet 2026.

Amélie Latendresse

Directrice générale et

Greffière-trésorière